

CHAMPS	DESCRIPTION	TYPE	LONGUEUR		VALEURS POSSIBLES		AIDE A INSERER SUR LE FORMULAIRE	
					CODE	DEFINITION		
<b>uid</b>	<i>Identifiant unique de l'objet</i>	UUID			Requis		Identifiant de l'objet créé automatiquement.	
<b>nom</b>	<i>Nom de l'aménagement</i>	VARCHAR	255		Requis			
<b>type_aménagement</b>	<i>Type d'aménagement</i>	INTEGER	1		Requis	1	Piste cyclable	Chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues (art. R110-2, modifié par décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 - art. 2). Elle est donc physiquement séparée de la chaussée générale.
						2	Bande cyclable	Voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies (art. R110-2, modifié par décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 - art. 2). Une bande cyclable est unidirectionnelle.
						3	Couloir partagé vélos-bus	Le couloir mixte vélos-bus permet aux cyclistes de circuler dans des voies de circulation normalement réservées aux bus
						4	Double sens cyclable	Le double-sens cyclable offre aux cyclistes la possibilité de circuler dans les deux sens, dans une voie dont la circulation générale est en sens unique.
						5	Voie verte	Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers (code de la route, article R110-2).
<b>direction</b>	<i>Direction de l'aménagement</i>	INTEGER	1		Requis	1	Unidirectionnel	Aménagement à une chaussée présentant un seul sens de circulation.
						2	Bidirectionnel	Aménagement à une chaussée présentant une voie par sens de circulation.
<b>lateralisation</b>	<i>Situation de l'aménagement sur la chaussée</i>	INTEGER	1		Requis	1	Des deux côtés de la chaussée	Aménagement réalisé de chaque côté de la chaussée.
						2	D'un seul côté de la chaussée	Aménagement réalisé d'un seul côté de la chaussée.
						3	Entre deux voies	Aménagement réalisé entre 2 voies de circulations.
<b>mise_en_service</b>	<i>Date de mise en service</i>	DATE					Date effective ou estimée de la mise en service du projet.	jj/mm/aaaa
<b>evolution_origine</b>	<i>L'aménagement cyclable de transition est aménagé à partir</i>	INTEGER	1			0	Non défini	
						1	d'une voie de circulation rétrécie	Permet de définir si l'aménagement cyclable de transition est mis en place suite à un rétrécissement des voies affectées au trafic motorisé.
						2	d'une voie de circulation neutralisée	Permet de définir si l'aménagement cyclable de transition est mis en place suite à une suppression du trafic motorisé.
						3	d'une bande de stationnement neutralisée	Permet de définir si l'aménagement cyclable de transition est mis en place suite à une suppression d'emplacements de stationnement.
						4	d'une autorisation de circulation dans les couloirs de bus	Permet de définir si l'aménagement cyclable de transition est mis en place suite à une autorisation provisoire pour les cycles de circuler dans les couloirs de bus.
						5	d'une modification du plan de circulation	Permet de définir si l'aménagement cyclable de transition est mis en place suite à une modification du plan de circulation pour garantir un faible trafic motorisé.
<b>evolution_type</b>	<i>Type d'évolution</i>	INTEGER	1			0	Non défini	
						1	Création d'un aménagement	L'aménagement mis en place est une création ex nihilo.
						2	Modification d'un aménagement	L'aménagement mis en place est une modification de la voirie existante.
<b>largeur</b>	<i>Largeur utile au cycliste</i>	FLOAT					Largeur hors marquage ou séparation, en section courante. Dans le cas des double-sens cyclables, la largeur mentionnée est celle de l'espace spécifiquement consacré aux vélos, pas la largeur totale de la rue.	Largeur en mètres
<b>localisation</b>	<i>Localisation de l'aménagement</i>	INTEGER	1			0	Non défini	
						1	Sur la chaussée	Chaussée : partie d'une rue ou d'une route affectée à la circulation de véhicules. Dans le cas des voies partagées, zones de rencontres et rues sans trottoirs, on considère l'aménagement sur la chaussée
						2	Sur le trottoir	Trottoir : partie d'une rue ou d'une route affectée à la circulation piétonne, le plus souvent sur les côtés
						3	Sur le trottoir et sur la chaussée	Aménagement situé sur deux niveaux différents, par exemple une bi-directionnelle dont un sens serait sur le trottoir et un sens sur la chaussée.
						4	Intermédiaire entre chaussée et trottoir	Site propre réservé aux cyclistes, le plus souvent situé entre la chaussée et le trottoir, qui en est visiblement distinct. Il est situé à un niveau intermédiaire entre chaussée et trottoir.
<b>separation_nature</b>	<i>Nature de la séparation</i>	INTEGER	1			0	Non défini	
						1	Marquage uniquement	Marquage ou peinture au sol
						2	plots ou balises amovibles	Plots ou balises qui peuvent être déplacés, par exemple balise d'alignement de type K5c.
						3	plots ou balises fixes	Plots ou balises ne pouvant être déplacée sans matériel adéquat, par exemple balise de guidage de type K5d.
						4	Séparateurs modulaires plastiques	Séparateurs modulaires de voie, par exemple de type K16.
						5	Séparateurs modulaires béton	
						6	Mobilier urbain ou assimilés	Matériel dont la vocation initiale n'est pas de séparer les voies
						8	Autre	
						9	Aucune	
						0	Non défini	

separation_continuite	Continuité de la séparation	INTEGER	1	1	Continue	La séparation, même constituée de plots ou de balises, est présente de manière régulière et rapprochée	
				2	Discontinue	Certaines sections de l'aménagement ne font l'objet d'aucune séparation physique	
				9	Aucune		
signalisation	Type de signalisation	INTEGER	1	0	Non défini		
				1	Horizontale	La signalisation horizontale est marquée au sol (peinture).	
				2	Verticale	La signalisation verticale correspond aux panneaux, poteaux, balises, séparateurs et autres.	
				3	Mixte		
pieton	Conséquences de l'aménagement sur l'espace piéton	INTEGER	1	9	Aucune		
				0	Non défini		
				1	Accroissement de l'espace piéton		
				2	Réduction de l'espace piéton		
trafic_volume	Trafic motorisé adjacent actuel	INTEGER	1	3	Aucune modification		
				0	Non défini		
				1	faible (< 2000v/j ou <20 bus/j)	Le nombre de véhicules motorisés circulant sur la chaussée adjacente à l'aménagement, au moment de la mise en service de celui-ci, est de moins de 2000 véhicules par jour ou bien. Dans le cas d'un couloir de bus, moins de 20 bus y passent quotidiennement.	Le calcul du volume correspond environ à ces équivalences en heure de pointe: 2000v/j = 3v/min
				2	modéré (entre 2000 et 5000v/j ou entre 20 et 50 bus/j)	Le nombre de véhicules motorisés circulant sur la chaussée adjacente à l'aménagement, au moment de la mise en service de celui-ci, est compris entre 2000 et 5000 véhicules par jour. Dans le cas d'un couloir de bus, entre 20 et 50 bus y passent quotidiennement.	Le calcul du volume correspond environ à ces équivalences en heure de pointe: 2000v/j = 3v/min ; 5000v/j = 7v/min
trafic_vitesse	Vitesse maximale autorisée pour le trafic adjacent	INTEGER	1	3	important (> 5000v/j ou > 50 bus/j)	Le nombre de véhicules motorisés circulant sur la chaussée adjacente à l'aménagement, au moment de la mise en service de celui-ci, est de plus de 5000 véhicules par jour. Dans le cas d'un couloir de bus, plus de 50 bus y passent quotidiennement.	Le calcul du volume correspond environ à ces équivalences en heure de pointe: 5000v/j = 7v/min
				9	Aucun		
				0	Non défini		
				1	20km/h		
				2	30 km/h		
				3	50 km/h		
				4	70 km/h		
				5	80 km/h		
6	90 km/h						
7	>90 km/h						
partenaires_associes	Partenaires éventuels de l'aménagement	TEXT				Il peut s'agir d'une autre collectivité (i.e. intercommunalité) aidant la collectivité ; ou la contribution d'une association locale à la conception du projet de la collectivité.	
commentaires	Commentaires techniques et contexte	TEXT				Répondre par exemple à ces questions: quelles ont été les contraintes techniques ? L'aménagement fait-il partie d'un réseau structurant ? L'aménagement dédouble-t-il un axe de transports en commun ?	
lien	Lien web si existant	URL					
insee	codes insee des communes qui intersecte le tracé	TABLEAU DE VARCHAR				Codes INSEE des communes sur lesquelles le tracé est situé	Ces données sont ajoutées automatiquement par un algorithme toutes les nuits
epci	code insee des EPCI qui intersecte avec le tracé	TABLEAU DE VARCHAR				Codes INSEE des EPCI sur lesquels le tracé est situé	Ces données sont ajoutées automatiquement par un algorithme toutes les nuits
departement	code des départements qui intersectent avec le tracé (sur 2 chiffres)	TABLEAU DE VARCHAR				Codes département sur lesquels le tracé est situé	Ces données sont ajoutées automatiquement par un algorithme toutes les nuits
region	code des région qui intersectent avec le tracé (sur 2 chiffres)	TABLEAU DE VARCHAR				Codes région sur lesquels le tracé est situé	Ces données sont ajoutées automatiquement par un algorithme toutes les nuits
id_utilisateurs	Identifiant unique de l'utilisateur qui a ajouté la donnée	INTEGER				Identifiant unique de l'utilisateur de coup de pouce carto ayant tracé la donnée	
id_groupes	Identifiant unique du groupe (asso ou collectivité) dont est membre l'utilisateur	INTEGER				Identifiant unique du groupe dont l'utilisateur ayant tracé la donnée est membre	
geom	La géométrie du tracé	GEOMETRY(LineString)				Géométrie du tracé	
publication	Code de publication de la donnée	INTEGER		0	Privée	Le tracé n'est visible que par son auteur	
				1	Visible de l'utilisateur et de son groupe	Le tracé est visible de son auteur et de son groupe	
				2	Visible de tous les groupes	Le tracé est visible par l'ensemble des associations et collectivités enregistrées	
				3	Public	Le tracé est public	
Longueur	Longueur du tronçon en mètre	INTEGER					Calculé automatiquement